Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 134 (1989)

Heft: 6

Artikel: La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du numéro de juin 1949

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344932

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du numéro de juin 1949

— *Commandement et service de renseignements, colonel D. Perret*
— *Nos nouveaux insignes, J. Lamunière*
— *De la manœuvre aéroportée anglaise en Normandie (fin), colonel D. Nicolas*
— *Le caoutchouc en Malaisie, capitaine Sch.*
— *Le service actif de 1815, major G. Rapp*
— *Chronique française, G. Marey*
— *Bulletin bibliographique*

Texte choisi dans le N° 6/49

Ce qui va suivre s'adresse plus au commandant de troupe qu'à l'officier de renseignements. Je me propose avant tout d'exposer à l'intention du commandant de troupe ce qu'il est en droit d'attendre de son service de renseignements et comment il doit l'utiliser.

Deux récents voyages à l'étranger ainsi que plusieurs expériences faites chez nous ces derniers temps me confirment que souvent nos commandants de troupe ne comprennent pas la tâche du SR. Alors qu'à l'étranger tout commandant de bataillon, de groupe et de régiment est éduqué à ne prendre sa décision tactique qu'après avoir d'abord entendu son officier de renseignements (ce que lui a du reste confirmé l'expérience de la guerre) on rencontre encore trop de nos commandants de troupe qui croient pouvoir se passer de leur SR, qui l'ignorent en temps de paix et se figurent qu'ils n'en auront pas besoin à la guerre.

On constate déjà, du reste, dans la nouvelle organisation des états-majors et des troupes, cette méconnaissance des tâches du SR. En effet, alors que les compagnies d'état-major du bataillon et compagnies de renseignements du régiment d'infanterie comptent chacune une quinzaine de sous-officiers et soldats spécialistes du SR, on ne trouve plus dans les tableaux d'organisation des troupes légères, qui devraient semble-t-il avoir les mêmes besoins que l'infanterie, que 1 sous-officier et 7 soldats du SR à l'escadron d'état-major du régiment de dragons ou de cyclistes et 1 sous-officier et 8 soldats à la compagnie d'état-major de la brigade, mais personne au bataillon et au groupe, alors que ceux-ci ont un officier de renseignements.

Les bataillons de sapeurs ont également maintenant un officier de renseignements mais celui-ci ne dispose d'aucun aide spécialisé du SR. Il en est de même dans les troupes d'aviation et de DCA, comme du reste

dans les états-majors supérieurs, où l'officier de renseignements est censé devoir accomplir sa tâche sans l'aide de spécialistes. Comme personne ne se représente sérieusement un officier de renseignements accomplissant sa tâche sans l'aide d'un minimum de spécialistes instruits au SR, il faut admettre que l'on pense qu'il prendra ceux-ci à la troupe au moment de la mobilisation. Cette opinion viendrait alors confirmer le peu de compréhension que l'on a pour le rôle du SR puisqu'elle force à admettre que l'on considère que n'importe qui peut être utilisé au SR, sans instruction spécialisée.

Il est étrange que dans tous les domaines on exige de plus en plus avec raison une spécialisation tandis que pour la plus importante des tâches celle-ci est jugée superflue.

A l'étranger, on met un soin spécial à choisir parmi les meilleurs l'officier responsable du SR de chaque échelon de commandement tandis que chez nous on trouve encore des commandants de troupe qui croient pouvoir confier cette importante fonction à n'importe qui, voire à un officier jugé inapte à la troupe. Il existe même encore quelques-uns de nos bataillons qui n'ont pas du tout d'officier de renseignements parce qu'ils prétendent ne pas avoir assez de chefs de sections, ou d'autres, dont l'officier de renseignements est tout simplement l'ancien officier des gaz auquel on a négligé de donner une nouvelle formation. Certains officiers de renseignements m'ont même raconté dernièrement qu'ils ont tout bonnement été désignés pour remplir leur nouvelle fonction avec la justification «celui auquel le chef donne la fonction en reçoit également le savoir».

Le commandant de troupe, à l'étranger, qui a l'expérience de la guerre, préfère n'avoir que 1 ou 2 chefs de sections par unité mais un bon officier de renseignements au bataillon, tandis que nous avons chez nous des commandants de bataillon qui prétendent ne pouvoir désigner un officier de renseignements tant qu'ils n'auront au moins 3 chefs de sections par unité.

L'importance du SR croît chaque jour avec le développement de la motorisation et l'introduction de nouveaux moyens de transmission. Plus vite se déplaceront les troupes et plus rapides seront les moyens dont elles disposeront pour communiquer entre elles, d'autant plus difficile deviendra en effet la tâche du SR. Il semble donc logique que nos troupes légères (troupes rapides?) aient le meilleur SR et le plus perfectionné, ce qui est toutefois tout juste le contraire. Tout commandant dont le souci légitime est de toujours être bien renseigné devrait donc comprendre que seul un bon officier de renseignements disposant d'un personnel de SR bien instruit réalisera ce vœu. Il ne lui servira à rien d'avoir un officier de renseignements quelconque seulement pour que le poste ne figure plus comme «vacant» dans les contrôles.

Avant de considérer le choix et l'instruction de l'officier de renseignements et de son personnel, il semble donc qu'il vaille la peine de voir d'abord quelles sont les tâches du SR des troupes, car je suis convaincu que bon nombre de commandants de troupe ne sont eux-mêmes pas au clair sur

— la nécessité d'un SR,
— ce qu'ils sont en droit d'attendre de leur SR, et
— ce que leur officier de renseignements attend d'eux.

Je m'empresse d'ajouter que l'on ne peut, en toute justice, pas faire de reproches à ces commandants de ce fait. Où et quand leur en a-t-on jamais parlé? Lequel d'entre nous se souvient-il qu'on lui ait parlé à l'école centrale II du SR, ou dans un cours ultérieur? Les conférences données aux officiers EMG sur le SR en général ne touchent pas aux tâches du SR des troupes, qui est du reste autre chose. Lors des manœuvres on parle beaucoup de la carence du SR, mais qui a jamais expliqué aux commandants de troupes comment ils doivent choisir, instruire et utiliser leur officier de renseignements et son personnel? A l'étranger, tous les commandants de troupes sont instruits à fond sur le SR avant de prendre un commandement et la plupart des commandants de bataillons et de régiments sont du reste d'anciens officiers de renseignements.

Colonel D. Perret

La paix nécessite protection

S'il est une fois une occasion de nous engager pour notre armée, nous, officiers, sous-officiers et soldats, c'est bien dans le contexte de l'initiative prônant une Suisse désarmée.
Chacun est invité expressément à se manifester par des **lettres de lecteur** et la **participation aux débats**, afin de faire pièce aux illusions, prétentions et mensonges ou contre-vérités répandus par les promoteurs de l'abandon.
Il n'en va pas, le 26 novembre, de l'existence de l'armée, mais de l'avenir du pays.

Du matériel est disponible auprès de « Notre armée pour vivre libre », SSO, case postale 297, 1001 Lausanne